

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMTÉ DE SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 8 JUIN 2015, À LA SALLE MUNICIPALE,
SITUÉE AU 286 RUE DE LA FALAISE, À TADOUSSAC

Étaient présents : M. Hugues Tremblay, maire
M. Éric Gagnon, conseiller
M. Martin Desbiens, conseiller
Mme Linda Dubé, conseillère
Mme Myriam Therrien, conseillère
Mme Marilyne Gagné, conseillère
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère

Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée.

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION (19H00)**

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon
les délais.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

(Rés. 2015-0180)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE
la Municipalité de Tadoussac accepte l'ordre du jour en y ajoutant au
point divers le point suivant : abroger la résolution 2015-0150 et
adoption d'une résolution pour le dossier CPE la Giroflée
(Tadoussac) et laissant ce point ouvert.

3. **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
SPÉCIALE DU 11 MAI 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2015-0181)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE
le procès-verbal de la réunion spéciale du 11 mai 2015 soit accepté.

4. **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2015-0182)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE
le procès-verbal de la réunion régulière du 11 mai 2015 soit accepté.

5. **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
SPÉCIALE DU 27 MAI 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2015-0183)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE
le procès-verbal de la réunion spéciale du 27 mai 2015 soit accepté.

6. QUESTIONS DU PUBLICS

7. COMPTES À PAYER

(Rés. 2015-0184)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE les comptes à payer soient approuvés pour les chèques numéros 8890 À 8962.

8. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 253-30 RELATIF À L'IMPLANTATION DE BÂTIMENT DE FERME

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NO 253-30**

RÈGLEMENT NO 253-30 RELATIF À L'IMPLANTATION DE BÂTIMENT DE FERME

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Corporation Municipale de Tadoussac tenue le 8^{ième} jour du mois de juin 2015 à compter de 19 heures au 286, rue de la Falaise à Tadoussac, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Éric Gagnon, conseiller, donne avis de motion de règlement que lors d'une prochaine réunion régulière ou spéciale, ce conseil adoptera le règlement numéro 253-30 ayant pour objet de modifier le règlement 253 relatif à l'implantation de bâtiment de ferme.

9. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 350 RELATIF À LA GARDE D'ANIMAUX DE FERME

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NO 350**

RÈGLEMENT RELATIF À LA GARDE D'ANIMAUX DE FERME

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Corporation Municipale de Tadoussac tenue le 08^{ième} jour du mois de juin 2015 à compter de 19 heures au local habituel des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Éric Gagnon, conseiller, donne avis de motion que lors d'une séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement No 350 ayant pour objet les ententes relatives à la garde d'animaux de ferme.

10. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 351 RELATIF À TOUTE NOUVELLE IMPLANTATION DE CIMETIÈRE

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NO 351**

RÈGLEMENT RELATIF À TOUTE NOUVELLE IMPLANTATION DE CIMETIÈRE

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Corporation Municipale de Tadoussac tenue le 08^{ième} jour du mois de juin 2015 à compter de 19 heures au local habituel des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Éric Gagnon, conseiller, donne avis de motion que lors d'une séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement No 351 ayant pour objet les ententes relatives à toute nouvelle implantation de cimetière.

11. PROJET « PATINOIRE » - PROGRAMME DE SUBVENTION

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2015-0185)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac appuie la démarche de la Corporation Tadoussac 2000 pour obtenir des subventions auprès des différents bailleurs pour la reconstruction de la patinoire extérieure du service de loisirs de Tadoussac.

Que la Municipalité de Tadoussac s'engage à contribuer financièrement pour la réalisation de ce projet.

12. RESSOURCES HUMAINES (EMBAUCHE DE PERSONNEL)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

(Rés. 2015-0186)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac embauche les personnes suivantes :

Marc-André Therrien : constable spécial

Justin Gauthier-Dupont : préposé au stationnement public

13. DÉPÔT DU CALENDRIER DES VACANCES 2015

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil le calendrier des vacances 2015 des employés(es) de la Municipalité de Tadoussac.

14. APPUI « RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

CONSIDÉRANT QU'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un kilomètre des puits gaziers ou pétroliers;

CONSIDÉRANT QUE l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas de forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus (es) municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

(Rés. 2015-0187)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac se joint à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

**15. AUTORISATION « FESTIVAL DE LA CHANSON »
STATIONNEMENT ET CAMPING CONCERNANT LE PLAN B
ET C**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2015-0188)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise les endroits suivants afin d'y aménager un camping temporaire et un stationnement public en cas de débordement lors de l'évènement du Festival de la Chanson, édition 2015.

Plan B : terrain de la ferme Hovington (espace de terrain à M. Carl Hurtubise)

Plan C : terrain de la municipalité coin rue des Érables et Bateau-Passeur.

16. ACQUISITION D'UN VEHICULE (EMBELLISSEMENT ET EAU POTABLE)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

(Rés. 2015-0189)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise l'acquisition d'un véhicule

pour le département de l'embellissement d'un montant inférieur à 10 000\$.

QUE le tout soit payé à même le fond FDI (plan triennal d'investissement 2015, remplacement de véhicule).

17. LOCATION D'UNE RÉTRO CAVEUSE

(Rés. 2015-0190) IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac procède à la location d'une rétro-caveuse de juin à juillet pour la somme de 3000\$ plus taxes.

18. ANALYSE ET CONSTAT DE L'EXPOSITION PERMANENTE « POSTE DE TRAITE CHAUVIN » - RECHERCHE DE FINANCEMENT

(Rés. 2015-0191) IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le dépôt du projet d'analyse et constat de l'exposition permanente du Poste de traite Chauvin auprès de différents bailleurs de fonds.

QUE la Municipalité de Tadoussac s'engage à contribuer pour un montant de 3080.00\$ à même le fond de sa politique culturelle.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs au dossier.

19. DÉBITMÈTRE – EAUX USÉES (QUAI DE TADOUSSAC)

(Rés. 2015-0192) IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité autorise l'installation sur le quai de Tadoussac d'un débitmètre avec afficheur direct pour l'eau usée domestique.

QU'un montant inférieur à 5600.00\$ est autorisé pour l'acquisition de l'équipement et que l'entreprise de plomberie Conrad Martel Inc. soit mandatée pour en faire l'installation. Que le tout soit payé à même le budget quai de Tadoussac.

20. STAGIAIRE À LA MAISON DU TOURISME

(Rés. 2015-0193) IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise l'entente Québec-France pour la venue d'un stagiaire français pour la Maison Tourisme de Tadoussac. Qu'un montant de 125\$ par semaine soit déboursé comme contribution de cette entente pour une période de 12 semaines débutant vers la fin de juillet 2015.

QUE la directrice générale ou le directeur du tourisme, de la culture et du patrimoine soient autorisés à signer les documents relatifs au dossier.

21. DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE CAMP DE VOILE – CARREFOUR MARITIME

(Rés. 2015-0194)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accorde un montant de 175.00\$ pour le camp de voile.

Madame Marilynne Gagné dénonce un conflit d'intérêt et se retire du vote.

22. PETIT MARCHÉ DE TADOUSSAC (SAISON 2015)

(Rés. 2015-0195)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise l'évènement Le petit marché de Tadoussac pour la saison 2015. Qu'un permis temporaire soit accordé aux organisateurs pour une période de 15 semaines en raison d'une journée par semaine, au coût de 25\$ pour l'ensemble des exposants.

QU'une entente soit signée entre les parties pour fixer les balises de cet accord. Que la direction générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs au dossier.

23. RÉSOLUTION POUR LE MAINTIEN « ÉCOLE SAINT-JOSEPH »

CONSIDÉRANT QUE suivant la déclaration du ministre François Blais de revoir les allocations vouée au maintien des écoles de moins de 100 élèves et du projet de mettre fin au financement pour l'entretien des écoles occupées à moins de 50%;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences néfastes sur une possible fermeture de son école, d'une réduction dans la dispense de services publics;

CONSIDÉRANT QUE le maintien complet des écoles de village est nécessaire pour la vitalité de toute communauté ainsi que pour contrer l'exode des jeunes et des familles;

CONSIDÉRANT QUE le maintien des écoles assure l'éducation des jeunes dans leur milieu de vie ainsi que le maintien des populations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac s'est dotée d'une Politique familiale qui vient en soutien au plan de développement et qui s'articule autour d'enjeux économique tels que :

- Maintenir et renouveler la population sur son territoire;
- S'appuyer davantage sur les forces et les meilleurs atouts du territoire pour développer l'économie.

CONSIDÉRANT QUE pour toutes municipalités en région, la perte d'une école signifie la perte des services de base et un abandon du milieu rural vers un centre urbain;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2015-0196)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QU'une lettre soit envoyée à toutes les petites municipalités du Québec afin que la situation soit dénoncée et que les instances régionales de chacune de celles-ci puissent obtenir la certitude, du ministre de l'Éducation François Blais, qu'il n'y aura aucune fermeture d'école sur son territoire.

24. OMH

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac doit verser 10% du déficit de l'Office de l'Habitation du Québec annuellement;

CONSIDÉRANT QU'en 2013, la Municipalité de Tadoussac aurait du verser la somme de 6295.00\$ mais qu'elle a versé 3354.00\$ (montant des prévisions budgétaires 2013);

CONSIDÉRANT QU'il est important de régulariser cette situation;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2015-0197)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac régularise le montant de sa contribution 2013 en versant un montant supplémentaire de 2941.00\$, pour ainsi rembourser le solde dû de la contribution de 2013.

25. FACTURE CMT (CROISIÈRES INTERNATIONALES)

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Maritime de Tadoussac a crédité la facture no 248, au montant de 5247.61\$ plus taxes, afin de corriger une mauvaise facturation pour les frais de débarquement lors de l'Escale des bateaux de croisière en 2014;

CONSIDÉRANT QU'ils ont déposé une facture ajustée selon les frais réels;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2015-0198)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac procède au paiement de la facture no 319 au montant de 5160.33 plus taxes pour les frais de débarquement ainsi que la location de la salle lors des escales 2014.

26. ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT EN INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac a procédé à deux soumissions pour l'acquisition d'équipement en incendie (bunker) et qu'elle a retenue la plus basse des soumissions;

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

(Rés. 2015-0199)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise l'acquisition d'un bunker auprès de la compagnie l'ARSENAL au montant de 10 150.00\$ plus taxes.

QUE le tout soit payé à même le fond FDI (plan triennal d'investissement, équipement).

27. CCU

27.1. MADAME CHOSE (PANNEAUX POÉTIQUES)

Demande d'installation de panneaux de coroplaste à différents endroits comportant des phrases poétiques.

Le CCU vous recommande de refuser la demande car le type de matériel proposé va à l'encontre du PIIA.

Après discussion du promoteur au projet, il est attendu de redéposer ce projet avec plus d'informations et en identifiant la localisation des panneaux des phrases poétiques.

27.2. 177B, RUE DES PIONNIERS (MURET-BANC)

Demande pour la construction d'un muret-banc en bois traité posé entre le local 177B et le 179 rue des Pionniers. En plus de servir de places assises pour les clients, le banc empêcherait l'érosion actuelle du terrain voisin.

Le CCU vous recommande de refuser la demande car celle-ci est incomplète.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2015-0200)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la demande soit accepté conditionnelle au dépôt d'un croquis permettant ainsi de visualiser les travaux projetés.

27.3. 191, RUE DES PIONNIERS (RÉNOVATION)

Demande pour la pose de moulures en bois laqué de couleur beige pâle sur une façade du bâtiment. Un portique sera installé à la porte d'entrée avec un revêtement de toiture en polycarbonate transparent.

Le CCU vous recommande d'accepter la demande cependant recommande que la toiture du portique soit en bardeau d'asphalte comme le bâtiment principal.

IL EST PROPOSÉ PAR Lynda Dubé

(Rés. 2015-0201)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'accepter la demande telle que proposée considérant que la toiture du portique sera en polycarbonate non ondulé.

27.4. 2, RUE DU PARC-LANGUEDOC (CLÔTURE)

Demande d'installation d'une clôture en bois au coin des rues Parc-Languedoc et Pionniers. La clôture, de type traditionnel, sera en poteau de cèdres, de 12 pieds par 3 pieds.

Le CCU vous recommande d'accepter la demande tel que déposée.

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2015-0202)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'accepter la demande de telle que proposée.

27.5. 235, RUE DE LA FALAISE (CLÔTURE)

Demande pour l'installation d'une clôture de type traditionnel, le même style que l'on retrouve sur la rue des Forgerons, entre son terrain et celui du voisin (245 rue de la Falaise). Installation d'une clôture du même type en façade, mais de 12 à 15 pouces de haut. Continuation du muret en façade jusqu'à la rue, délimitant le terrain du stationnement. Installation d'une pergola à l'entrée de la maison sur la rue des Forgerons et sur la galerie donnant sur la rue de la Falaise. Un portique sera installé à l'entrée donnant sur la rue des Forgerons. Installation d'une clôture sur le côté droit de la maison, posé sur les blocs de béton, afin de cacher la cour arrière. Finalement, un espace de rangement fermé sera aménagé sur le côté droit de la maison

Le CCU vous recommande d'accepter la demande tel que présenté sauf la demande l'aménagement de l'espace de rangement ainsi que la clôture sur le droit de la maison. Le citoyen devra fournir un croquis et les dimensions pour ces travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

(Rés. 2015-0203)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'accepter partiellement la demande de telle que proposée. La demande de l'espace de rangement fermé sur le côté de la maison doit être accompagnée d'un plan et croquis des travaux souhaités. De plus, les marges et les hauteurs devront être validées par l'inspecteur municipal afin que cela respecte le règlement d'urbanisme.

27.6. 256, RUE DES MONTAGNAIS (RÉNOVATION)

Demande pour changer la porte en façade. La porte sera blanche et la vitre sera rectangulaire. Change la fenêtre en façade et sera blanche. Change la toiture pour du bardeau d'asphalte deux tons, soit brun et beige.

Le CCU vous recommande d'Accepter la demande tel que déposée.

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2015-0204)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'accepter la demande de telle que proposée.

27.7. 264, RUE DES MONTAGNAIS (RÉNOVATION)

Demande pour changer l'ensemble des portes et fenêtres de la maison. Les fenêtres seront à guillotine et carrelées.

Le CCU vous recommande d'accepter la demande tel que déposée.

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2015-0205)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'accepter la demande de telle que proposée.

27.8. 131, RUE DES BATELIERS (DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE)

Demande de dérogation mineure pour l'extension d'une construction dérogatoire pour l'implantation d'un bâtiment principal à 1.48mètre de la ligne de terrain alors que le règlement exige 1.5 mètres.

Le CCU vous recommande d'accepter la demande tel que déposée.

(Rés. 2015-0206)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS abroge la résolution 2015-0172 et accepte la demande de dérogation mineure.

28. CORRESPONDANCES

28.1. TOURNOIS DE GOLF – DEFI ET CS ESTUAIRE

(Rés. 2015-0207)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accorde un montant de 75.00\$ concernant la demande pour le tournoi de golf le DEFI.

Que la demande de participation au tournoi de golf de la Commission scolaire de l'Estuaire soit refusée considérant notre budget limité pour ce type de demande.

28.2. POPOTE-ROULANTE

(Rés. 2015-0208)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise un montant de 100\$ pour contribuer financièrement auprès de l'organisme Popote-roulante.

28.3. DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR ROBERT ARCHAMBAULT

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil une lettre provenant de M. Robert Archambault concernant le mur de soutènement dans la rue de la Cale-Sèche.

29. QUESTIONS DU PUBLIC

30. DIVERS

30.1. ABROGER LA RÉSOLUTION 2015-0150 CONCERNANT LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA GIROFLÉE

(Rés. 2015-0209)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité abroge la résolution 2015-0150 concernant le Centre de la petite enfance La Giroflée et la remplace par une nouvelle résolution qui tient des modifications au projet.

30.2. DOSSIER DU CPE LA GIROFLÉE (TADOUSSAC)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac et le CPE La giroflée de Forestville ont déposé une demande auprès du Ministère de la famille pour l'implantation d'un CPE de 13 places à Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a contribué par écrit l'octroi de ces 13 places à Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a modifié son programme de financement des infrastructures pour ainsi diminuer à 50% sa

contribution financière pour l'amélioration locative du CPE de 13 places à Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac confirme qu'elle s'engage à contribuer financièrement à 50% des coûts totaux du PFI et tout dépassement de coût en respect des normes du Ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac priorise la mise en place d'une CPE pour répondre aux besoins des familles;

(Rés. 2015-0210)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac confirme qu'elle s'engage à contribuer financièrement pour compenser les coupures du Ministère de la Famille dans le cadre du programme de financement des infrastructures pour l'implantation de 13 places à Tadoussac.

QUE la Municipalité de Tadoussac confirme qu'elle s'engage à contribuer financièrement à 50% les coûts totaux du PFI ainsi que tout dépassement de coût en respect des normes du Ministère de la Famille.

31. CLÔTURE DE LA RÉUNION

(Rés. 2015-0211)

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la réunion soit levée à 20h40.

Hugues Tremblay,
Maire

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin
Directrice Générale

Je, Hugues Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.